

**Objet :** Aménagement d'un tiers-lieu sur la commune d'Alénya  
Avenant maîtrise d'œuvre

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales et notamment le 1<sup>er</sup> du II,

**Vu** le code de la commande publique et notamment les articles L.2122-1 et R2122-8,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023 prise en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

**Vu** la décision n°2021-10/37D attribuant un marché de services à la SOCIETE D'ARCHITECTURE LAURENT DUPORT (et les cotraitants : Nicolas CREGUT - MESTRE ARQUITECTOS SLP - PEGI ENGINEERING SL - SAS EDIFYS - ALPHA & OMEGA) pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un tiers-lieu sur la commune d'Alénya (réhabilitation du premier étage de l'aile droite des caves Ecoiffier), pour un montant de 57 850,00 € HT,

**Considérant** que ces deux missions de maîtrise d'œuvre, OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination) et DEM (Définition et choix des équipements mobiliers), pour un montant de 7 500,00 € HT, n'ont pas été considérées dans le montant global du marché,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :**

De prendre en considération les missions OPC et DEM dans l'offre de la SOCIETE D'ARCHITECTURE LAURENT DUPORT.

**ARTICLE 2 :**

Le montant de la dépense induite de 7 500,00 € HT, ramenant le nouveau montant du marché à 65 350 € HT, est inscrit au budget de la Communauté.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

**- 7 DEC. 2023**

**Le Président  
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20231207-2023-12-43D-AU  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023